

MEMO PRESTATIONS AIDE SOCIALE DE LA COMMUNE DE LA BUISSIÈRE – 2023/2024

Prestations	Objectif	Conditions	Modalités	Montant
Aide aux familles pour les activités des enfants	Favoriser l'accès des enfants aux activités sportives ou culturelles	Résider dans la commune Inscrire les enfants à une activité sportive ou culturelle Avoir un quotient familial inférieur ou égal à 1250€	Fournir au secrétariat mairie : Un justificatif de domicile Un justificatif d'inscription à une activité sportive ou culturelle indiquant le montant de l'inscription Un justificatif de quotient familial Un RIB	40€ pour les enfants scolarisés en maternelle et élémentaire 50€ pour les collégiens et lycéens Par virement sur le compte dont le RIB est fourni
Encouragements aux jeunes diplômés	Encourager les jeunes dans la poursuite de leurs études	Résider dans la commune Avoir obtenu l'un des diplômes suivants : CAP ou Brevet Professionnel Tout baccalauréat	Fournir au secrétariat mairie : Un justificatif de domicile Un RIB Un justificatif du diplôme obtenu	150€ par virement sur le compte dont le RIB est joint
Aide financière exceptionnelle	Apporter une aide aux personnes en difficulté financière	Résider dans la commune Présenter des difficultés pour faire face aux règlements des charges courantes ou d'une charge exceptionnelle	La demande déposée au secrétariat est transmise à l'adjointe aux affaires sociales pour instruction	Sur avis du Comité Social délibération du Conseil Municipal, paiement direct au créancier ou à la personne
Aide exceptionnelle au chauffage 2023	Abonder l'aide à l'énergie gouvernementale Cette aide est ponctuelle pour l'hiver 2023 Elle ne sera reconduite que si elle est à nouveau proposée par l'état en 2024.	Résider dans la commune Avoir reçu l'aide à l'énergie gouvernementale de 10 ou 200€ Ou avoir des ressources correspondant au barème gouvernementale	Remplir l'imprimé Déposer la demande au secrétariat accompagné des pièces suivantes : RIB Justificatif attribution aide gouvernementale Ou avis d'imposition 2022	100€ si aide gouvernementale de 200€ ou selon ressources 50€ si aide gouvernementale de 100€ ou selon ressources